

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, July 1976

REPORT ON RISKS TO HUMAN HEALTH FROM PESTICIDES *)

The Commission has submitted to the Council of Ministers a communication concerning the objective evaluation of the risks to human health from pollution by some organo-chlorine compounds which are widely used in pesticides. This communication is submitted in accordance with the aims of the environmental action programme approved by the Council of Ministers on 22 November 1973. In this programme, organo-halogen compounds are considered as first category pollutants for priority investigation.

In performing this work the Commission has carried out a number of studies. One study considered an overall survey of the available measurement data for the period 1968 to 1972 on the pollution levels of these compounds found in air, water, food-stuffs, human fatty tissues and maternal milk.

The levels measured in the fatty tissues of the population were found not to differ greatly from the levels of populations outside the European Community. It is generally accepted that these levels originated from food. The levels found in fatty tissues of the population lead to the conclusion that there is no immediate risk to the inhabitants of the Community in the form of readily identifiable biological damage.

Exposure and effects

Another study was carried out to determine the relationship between exposure and effects of these compounds. At the present time it does not appear possible to establish relationships between the levels to which man is exposed and possible effects. This is due to a lack of scientific information in this respect and to the difficulties of interpreting experimental data. Furthermore there is a lack of data regarding the long term effects of these compounds on man.

Present information from the member states indicates that because of controls, the usage of these persistent organo-chlorine pesticides and man's exposure to them is decreasing. Nevertheless, because of the difficulties and uncertainties mentioned above concerning toxicological evidence in relation to these products, it is considered that:

- a decreased usage of any of these persistent organo-chlorine pesticides should be recommended within the European Community,
- the strict control of emissions of organo-chlorine compounds should take place,
- and the control of residues of organo-chlorine compounds in food and animal feeding stuffs should be reinforced.

It may be recalled that the Commission has already submitted to the Council a proposal for a Council Directive relating to the fixing of maximum levels for pesticides in and on fruit and vegetables. Similar proposals are being drawn up concerning cereals intended for human consumption, animal feeding stuffs, and products of animal origin.

In preparing this communication, the Commission, in collaboration with national experts, decided to limit the studies to the most significant organo-chlorine compounds on the basis of their uses and the available data concerning possible effects on man. The ecological effects will be dealt with separately. Other organo-chlorine compounds will be considered as and when sufficient data becomes available.

TALSMANDENS GRUPPE
 SPREKERGRUPPE
 SPOKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, juillet 1976

**RAPPORT SUR LES RISQUES QUE PRESENTENT LES PESTICIDES POUR LA
 SANTE HUMAINE (+)**

La Commission a soumis au Conseil des ministres une communication relative à l'évaluation objective des risques que fait peser sur la santé humaine la pollution par certains composés organo-chlorés qui sont largement utilisés dans les pesticides. Cette communication est présentée conformément aux objectifs du Programme d'action en matière d'environnement adopté par le Conseil des ministres le 22 novembre 1973. Dans ce programme, les composés organo-halogènes sont placés dans la première catégorie des polluants, c'est-à-dire qu'ils doivent être examinés par priorité.

Pour effectuer ce travail, la Commission a réalisé un certain nombre d'études. L'une de ces études donnait un aperçu général des informations disponibles pour la période allant de 1968 à 1972 en ce qui concerne les niveaux de pollution de ces composés organo-halogènes mesurés dans l'air, dans l'eau, dans les aliments, dans les graisses humaines et dans le lait maternel.

Il est apparu que les taux relevés dans les tissus graisseux de la population ne diffèrent pas considérablement de ceux relevés chez les populations vivant en-dehors de la Communauté Européenne. Il est généralement admis que les taux découverts chez l'être humain provenaient de l'absorption d'aliments. Les niveaux constatés dans les tissus humains permettent de conclure que les Européens ne courent aucun risque immédiat de dommage biologique facilement identifiable.

Relation dose-effets

Une autre étude a été réalisée en vue de déterminer la relation exposition/effets de ces composés. A l'heure actuelle, il ne paraît pas possible d'établir une relation entre le degré d'exposition de l'homme et les effets éventuels. Cela est dû à l'insuffisance des connaissances scientifiques dans ce domaine et aux difficultés d'interprétation des données expérimentales. De plus, on manque d'informations sur les effets à long terme de ces composés sur l'homme.

Des informations récentes en provenance des Etats-membres montrent que, grâce aux contrôles, l'usage de ces pesticides organo-chlorés persistants et l'exposition de l'homme à ceux-ci sont en regression. Toutefois, compte tenu des difficultés et incertitudes déjà évoquées relatives à l'évaluation toxicologique de ces produits, on estime :

- que pour la Communauté européenne, il faudrait recommander la réduction de l'utilisation de ces pesticides organo-chlorés persistants
- qu'il faudrait instaurer un contrôle strict sur l'émission de composés organo-chlorés, et
- que le contrôle des résidus des composés organo-chlorés dans les aliments et la nourriture pour animaux devrait être renforcé.

.../..

Il y a lieu de rappeler que la Commission a déjà saisi le Conseil d'une proposition de directive concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les fruits et légumes.

Des propositions analogues sont en voie d'élaboration pour les céréales destinées à la consommation humaine, les aliments pour animaux et les produits d'origine animale.

Pour élaborer la présente communication, la Commission a décidé, en collaboration avec des experts nationaux, de limiter les études aux composés organo-chlorés les plus importants compte tenu de leur usage et des informations disponibles en ce qui concerne leurs effets éventuels sur l'homme. Les effets écologiques feront l'objet d'une étude séparée. D'autres composés organo-chlorés seront examinés quand on disposera de données suffisantes.

REV. (27)100 (+)

---:---:---:---:---:---